



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Délégation à la mer et au littoral

Pôle gestion du littoral

N° 142-2014/DDTM/DML/GL

## **ARRÊTÉ**

**portant délimitation côté mer du port communal de Querqueville**

**LA PRÉFÈTE DE LA MANCHE**  
**Officier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code des transports et notamment l'article L5314-8 ;

Vu le code des ports maritimes ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté préfectoral de création du port communal de Querqueville n° DDTM/DML/GL 13/60 du 24 avril 2013 ;

Vu la décision n° 2013-149 du 25 septembre 2013 déclarant inutile aux missions relevant de la direction départementale des territoires et de la mer d'une emprise située dans la rade de Cherbourg ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-150 du 25 septembre 2013 portant déclassement du domaine public maritimes artificiel de l'Etat de cette même emprise ;

Vu la délibération du conseil syndical mixte régional des ports de Caen-Ouistreham et de Cherbourg du 10 octobre 2013 relative à l'acquisition d'emprises dont l'Etat est propriétaire dans le cadre du projet d'extension portuaire ;

Considérant qu'il y a lieu, dans le cadre du projet d'extension du terre-plein des Flamands de 39 ha en grande rade, de redéfinir les limites côté mer des ports situés à l'intérieur de la rade de Cherbourg.

Considérant la signature, en date du 10 février 2014, des contrats de cessions au profit de Ports Normands Associés des emprises sus-mentionnées ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1**

Le port communal de Querqueville est délimité par les segments reliant les points 21, 22 et 23 figurant au plan joint en annexe dont les coordonnées sont les suivantes :

Numéro des points	Coordonnées géographiques WGS84	
	Latitude Nord	Longitude Ouest
21	49° 40,181'	001° 40,637'
22	49° 39,909'	001° 40,545'
23	49° 39,731'	001° 40,811'

### **Article 2**

Dans le port communal de Querqueville, le maire de la commune de Querqueville est autorisé investie du pouvoir de police portuaire.

### **Article 3**

Les coordonnées portées dans le présent arrêté sont exprimées dans le système géodésique WGS 84. Les positions sont reportées en degrés, minutes et décimales. En cas de litige entre le texte et la représentation cartographique, le texte prévaut.

### **Article 4**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté interpréfectoral n° 17/13 du 24 avril 2013 du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord ainsi que l'arrêté préfectoral n° DDTM/DML/GL 13/61 du 24 avril 2013 du préfet de la Manche portant arrêté interpréfectoral fixant les limites administratives côté mer du port de Cherbourg.

### **Article 5**

Le préfet de la Manche, le maire de Querqueville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département de la Manche.

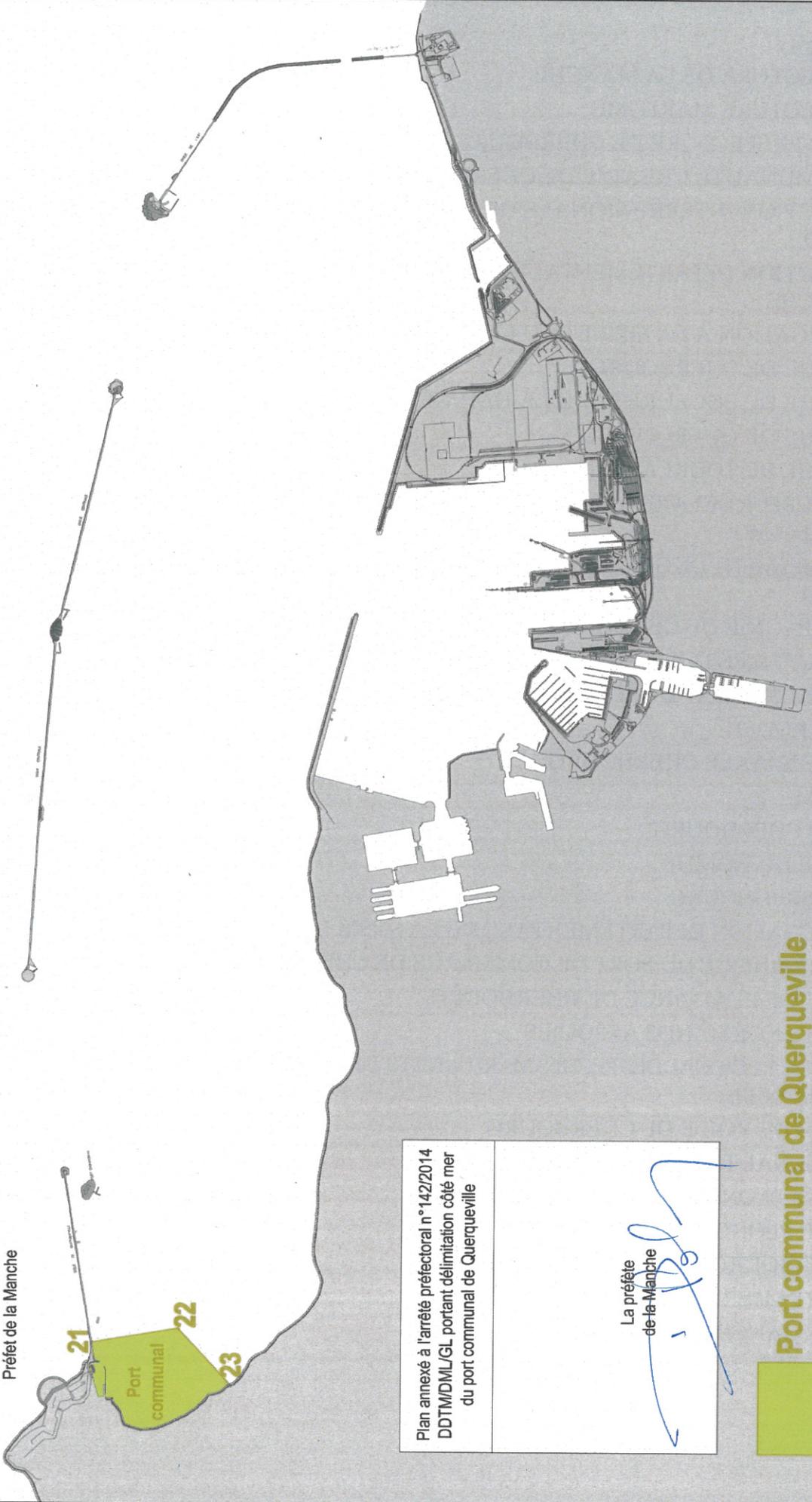
Fait à Cherbourg-Octeville, le **10 FEV. 2014**

La préfète de la Manche



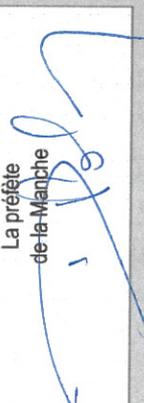
Danièle POLVE-MONTMASSON

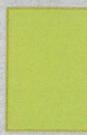
# Annexe à l'arrêté n°142/2014 - Limites administratives - côté MER du port communal de QUERQUEVILLE



Plan annexé à l'arrêté préfectoral n°142/2014  
DDTMDML/GL portant délimitation côté mer  
du port communal de Querqueville

La préfète  
de la Manche



 **Port communal de Querqueville**



Destinataires :

- PREFECTURE DE LA MANCHE
- PREFECTURE MARITIME
- SOUS-PREFECTURE DE CHERBOURG
- COMMUNAUTE URBAINE DE CHERBOURG
- DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER DE LA MANCHE EST - MER DU NORD
- DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA MANCHE
- DÉLÉGATION À LA MER ET AU LITTORAL DE LA MANCHE
- MAIRIE DE CHERBOURG
- MAIRIE DE EQUEURDREVILLE-HAINNEVILLE
- MAIRIE DE QUERQUEVILE
- MAIRIE DE TOURLAVILLE
- PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CHERBOURG
- GROUPEMENT DE GENDARMERIE MARITIME DE LA MANCHE ET DE LA MER DU NORD
- COMPAGNIE DE GENDARMERIE MARITIME DE CHERBOURG
- GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE DE LA MANCHE
- COMMISSARIAT DE POLICE DE CHERBOURG
- COD ROUEN
- BASE NAVALE CHERBOURG
- SHOM
- USID CHERBOURG
- VIGIE DU HOMET
- CROSS JOBOURG
- DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA SNSM DE LA MANCHE
- CAPITAINERIE DU PORT DE COMMERCE DE CHERBOURG
- PORT DE PLAISANCE DE CHERBOURG
- PORTS NORMANDS ASSOCIES
- COMITE REGIONAL DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS DE BASSE NORMANDIE
- CLUB DE VOILE DE CHERBOURG
- CLUB NAUTIQUE DE LA MARINE
- ASAM PLONGEE
- POLE PLONGEE NORMANDIE
- CHERBOURG NATATION PLONGEE
- FOSIT CHERBOURG
- GPD MANCHE